

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA CAN ET L'UCO NIORT DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS SUPÉRIEURES SUR LE TERRITOIRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Nicolas ROBIN à François GUYON, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 29 JUIN 2023

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA CAN ET L'UCO NIORT DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS SUPÉRIEURES SUR LE TERRITOIRE

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C29-04-2018 portant adoption du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2018-2023 ;

Vu la délibération C39-12-2020 portant sur la convention de partenariat 2020-2023 entre la communauté d'agglomération du Niortais et l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023 relative à la convention de mise à disposition temporaire par la Ville de Niort au profit de la CAN d'un ensemble de locaux sur le centre DUGUESCLIN, dans le cadre de la compétence enseignement supérieur ;

Au titre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, la CAN développe depuis 2018 l'installation de nouvelles formations supérieures en lien avec les acteurs et les besoins du territoire et accompagne la pérennisation des filières d'enseignement nouvellement arrivées, dont l'Université Catholique de l'Ouest (UCO). Ce développement permet de faire monter en compétences et d'enrichir les connaissances les jeunes du Niortais et des Deux-Sèvres, tout en réduisant les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

Pour répondre à ces objectifs d'intérêt général, afin d'offrir des conditions d'accueil et de développement compatibles avec les besoins du territoire et des étudiants, la CAN met à disposition de l'UCO à titre gracieux des espaces administratifs et de cours sur les deux bâtiments A et C du site Dugesclin. A la rentrée 2023, les formations dispensées et promotions seront les suivantes :

- Licence Eco Gestion : 48 étudiants
- Licence Info Com : 78 étudiants
- Licence Psychologie : 187 étudiants
- Licence Science Politique : 102 étudiants
- Licence Sciences de l'Education : 92 étudiants

Soit un total de 507 étudiants, avec un effectif sur site de 28 permanents (enseignants et administratifs).

Les objectifs de filière et de nombre d'étudiants accueillis par l'UCO Niort fixés dans le cadre de la convention de partenariat 2020-2023 sont donc atteints. Quant aux effectifs escomptés, ils sont respectivement de 700 à 750 étudiants pour la rentrée universitaire 2024/2025 et de 800 à 850 étudiants pour 2025/2026.

Considérant :

- la convention initiale de partenariat global arrivant à échéance,
- au regard de l'augmentation attendue des effectifs, conforme aux besoins identifiés du territoire et aux objectifs du SLESRI,
- et dans l'attente de la réhabilitation du site Beaune La Rolande, dédié à l'enseignement supérieur et dont la livraison est programmée pour la rentrée 2026/2027,

Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention avec l'UCO portant sur les formations et l'hébergement pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2026 dans les termes suivants :

Pour la période du 1er septembre 2023 au 31 aout 2026, les engagements réciproques de l'UCO Niort et de la CAN sont les suivants :

- Une contribution majeure de l'UCO Niort au développement des compétences dans le Niortais par le biais d'une offre de formations et de recherche, répondant aux besoins locaux, attractives et complémentaires à celles existantes,
- Pendant l'achèvement de la phase d'amorçage, l'accueil de l'UCO Niort est assuré par la CAN sur le site Du Guesclin pendant l'année universitaire 2023/2024 et jusqu'à constitution par l'UCO de fonds propres positifs, cible escomptée à la clôture de l'exercice 2024/2025,
- Une contribution de l'UCO Niort aux charges de l'établissement en proportion des bénéfices de l'exercice sous réserve que les fonds propres restent positifs. Le % affecté du résultat de l'UCO à la contribution des charges serait ainsi de 20%,
- Une démarche portée par l'UCO Niort, accompagnée par les services de la CAN, de sobriété énergétique et des usages des locaux mis à disposition,
- Une revue planifiée chaque année au printemps afin de préciser les formations ouvertes et développées par l'UCO, l'évolution des effectifs, les besoins complémentaires éventuels en surface d'enseignement et le montant de la contribution de l'UCO aux charges.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de mise à disposition des locaux du site Du Guesclin à destination de l'UCO Niort ;
- Approuve la prise en charge de l'hébergement de l'UCO Niort et la contribution progressive de l'UCO Niort aux charges locatives, en lien avec des fonds propres qui deviennent positifs ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 69

Contre : 0

Abstentions : 7

Non participé : 0

Aurore NADAL

Eric PERSAIS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué